

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du 12 NOVEMBRE 2018 à 8h30**

Date de convocation : 6 novembre 2018

**Délibération**

**N°B2018\_143**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>21</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>21</b>
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

**EXCUSES :** Guillaume HERAS, Christian LAPALU, Magali VERGNES

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Isabelle HERPE délibération (N°B2018\_128 à N°B2018\_130), Roger BRUNEL (délibération N°B2018\_134, N°B2018\_144 et N°B2018\_147),

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Jacques BLAYA, Michel JAMMES,

**Nomenclature Etat : Domaines et compétences par thèmes - Culture**

**OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Conservatoire à Rayonnement Départemental et Ecole d'Arts Plastiques – Convention de partenariat entre l'IME Louis Signoles et le Grand Narbonne**

Le Conservatoire du Grand Narbonne, Conservatoire à Rayonnement Départemental classé par le Ministère de la Culture, ainsi que l'Ecole d'Arts Plastiques, se sont engagés dans une politique d'offre des enseignements artistiques de qualité, cohérente et diversifiée.

Dès lors, le Conservatoire et l'Ecole d'Arts Plastiques interviennent auprès d'équipements de tous ordres, notamment en direction de publics dits "empêchés", à savoir ne pouvant avoir un accès facile à une éducation ou une sensibilisation artistique.

Dans un souci de service public ouvert à tous, ces équipements culturels ont souhaité ouvrir leurs enseignements à des publics spécifiques, et notamment aux enfants en situation de handicap.

## N°B2018\_143

Ainsi, pour la rentrée 2018, ces équipements souhaitent mettre en place, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) Louis Signoles, des séances hebdomadaires dans leurs locaux, de musicothérapie pour le Conservatoire, et d'ateliers plastiques pour l'Ecole d'Arts Plastiques.

Dans la cadre du « Plan Chorale », la convention de partenariat prévoit des stages de « chef de chœur » de deux enseignants spécialisés de l'IME Louis Signoles afin de former et d'accompagner l'équipe pédagogique spécialisée, à la mise en place et la tenue d'ateliers chorales dans leur structure médico-éducative.

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver la convention de partenariat avec l'IME Louis Signoles, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 16/11/2018  
et de sa publication  
le : 16/11/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

